

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté accordant le permis de construire PC 044 087 25 01039 en date du 29 juillet 2025 pour la rénovation d'une grange en habitation sur le lieu d'exploitation situé au lieu-dit Le Landreau

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Le numéro 1250 est crée au lieu-dit le LANDREAU pour la parcelle A 757 issu de la division de la parcelle A 337.

Article 2

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 10 juillet 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_le Landreau	A 757		Le Landreau	1250	LE LANDREAU		44270	MACHECOUL- SAINT-MEME

Article 3:

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 16 février 2026

Le Maire

Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260217-5-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2026

Publication le : 17-02-2026